

Infolettre mai 2018

## 2018 : Des ristournes de 610 000 \$ pour nos membres

L'assemblée générale annuelle de votre caisse a eu lieu le 17 avril dernier, à la salle l'IncomParé de Saint-Joseph-de-Beauce. Le directeur général, M. Martin Chateauneuf, a annoncé les résultats de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017. Il a aussi dévoilé le montant des ristournes individuelles et collectives (dédiées aux membres), soit la somme de 610 000 \$. Voici les faits saillants présentés lors de l'assemblée.

### Faits saillants

Actif	346 647 000 \$
Avoir	42 282 000 \$
Revenus d'intérêts	9 620 000 \$
Frais d'intérêts	2 809 000 \$
Excédents de l'exercice (avant ristournes)	2 748 000 \$
Ristournes individuelles et collectives	610 000 \$



M. Chateauneuf en compagnie du Président de la caisse, M. Ludovic Lessard et de l'animatrice de la soirée, Mme Karina Lehoux.

[Consultez le communiqué de presse](#)

[En savoir plus](#)

**La caisse fait des heureux!**

Lors de l'assemblée générale, Desjardins Assurances donnait l'opportunité de remplir un coupon pour participer au tirage de deux sacs à dos. Voici les gagnants en compagnie de Marie-Michèle Fortier qui est agente en assurance de dommages des particuliers.



De gauche à droite : Mme Yvette Roy, M. André Sylvain représenté par ici par Mme Marielle Cloutier

Par ailleurs, la Caisse Desjardins de Beauce-Centre a fait tirer des prix de présence lors de la soirée. Il s'agissait de 10 cartes cadeaux Visa d'une valeur de 50 \$. Félicitations à tous les gagnants et merci de votre participation à l'assemblée générale annuelle!



De gauche à droite : Lisette Boucher, Lucie Lachance, Martin Chateauneuf, Jean-Guy Giguère, Ludovic Lessard, Thérèse Fortin et Albéric Labbé



De gauche à droite : Martin Chateauneuf, Cécile Doyon, Daniel Chaîné, Paul-André Giguère, Charles Mathieu, Paul-Émile Ruel et Ludovic Lessard

## Jeunes boursiers : dernière chance de s'inscrire!

**25 000\$**  
**de bourses à  
votre portée!**

Consultez la section CONCOURS au  
**DESJARDINSBEAUCE-CENTRE.COM**

Pour épauler les jeunes et leur permettre de poursuivre leur formation, la caisse Desjardins de Beauce-Centre et la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce remettront 30 bourses totalisant 25 000 \$ qui seront tirées parmi les jeunes membres. Les tirages se feront lors de notre événement jeunesse, le mardi 12 juin 2018, au Centre Caztel de Sainte-Marie.

Il est possible de s'inscrire jusqu'au 25 mai. Faites vite!

Pour tous les détails et pour le formulaire d'inscription, [cliquez ici.](#)

# École D'Youville – Gagnante du Prix #FondationDesjardins!

École D'Youville – Gagnante du Prix#FondationDesjardins!

*La Fondation Desjardins a remis 685 \$ aux jeunes de l'École D'Youville pour réaliser leur projet « Observation d'oiseaux! ».*

*Description du projet : Au préscolaire, on ouvre les horizons sur le monde. Moi je veux faire découvrir aux enfants les oiseaux du Québec. Je veux faire de l'observation d'oiseaux dans notre ville et par la suite faire un livre par élève de nos observations, photos, mots appris de façon scrapbooking, artisanale! J'ai besoin de documents de références pour trouver nos oiseaux observés. Pour faire la boucle, à la fin de l'année, j'aimerais visiter le zoo écomuséum à Montréal où les enfants pourront être animalier d'un jour.*



Classe de maternelle – enseignante Mme Mylène Tardif

 **Desjardins**

## Atelier avec la Caisse Desjardins de Beauce-Centre

Les 25 et 26 avril dernier, Mme Line Bosa, représentante de la caisse, a rencontré les élèves de 1<sup>re</sup> -2<sup>e</sup> année de l'École d'Youville afin de leur présenter un atelier de 30 minutes à travers des vidéos éducatives en suscitant des discussions avec les élèves sur des sujets qui touchent l'éducation financière tels que la publicité, les renseignements personnels et les coopératives.



Pour visionner ces vidéos, rendez-vous sur le site de la Caisse scolaire au [www.caissescolaire.com](http://www.caissescolaire.com)



## 3 erreurs à éviter avant de louer un local

**Chercher un local pour son entreprise, c'est excitant. C'est aussi un choix déterminant pour le succès de cette dernière, car vous n'avez pas droit à l'erreur.**

Voici 3 erreurs faciles à éviter quand vient le temps de magasiner un nouvel emplacement.

### 1. Être pressé

Choisir le bon emplacement demande du temps et doit être mûrement réfléchi. Attention aux coups de cœur! Un bon choix repose sur des critères pratiques préétablis qui guident vos décisions d'affaires.

- Le secteur

Ça semble évident, mais le choix du secteur est primordial pour la réussite de votre entreprise.

#### **Vous devez le choisir en fonction :**

- . de votre domicile;
- . du domicile de vos employés;
- . de vos concurrents;
- . de vos clients.

Une fois que vous avez une bonne idée du coin où vous souhaitez vous établir, prenez le temps de le découvrir, explorez -le pour le connaître et voir les occasions possibles pour votre entreprise.

« Une erreur à éviter quand on visite un local est de prendre une décision trop rapidement », explique Vincent Poirier, cofondateur de Momzelle.

#### **- L'emplacement**

Même dans un secteur de choix, l'emplacement est important. Renseignez-vous sur l'affluence d'une rue, si elle est populaire ou en déclin.

Si vous avez un commerce, comme une boutique ou un restaurant, il est bon qu'il soit visible et dans un lieu de passage. Par contre, si vous n'avez pas besoin d'avoir pignon sur rue, éloignez-vous des zones achalandées, le loyer sera plus économique.

« Avoir des besoins préétablis facilite la recherche des locaux », croit pour sa part William Plamondon-Huard, président de Plantzy.

#### **- L'intérieur**

Pour déterminer la superficie dont vous avez besoin pour vos activités, prenez en compte le facteur de croissance. Le local ne doit pas être trop petit, pour ne pas être trop juste, mais pas trop grand non plus, puisque le prix du loyer est habituellement proportionnel à la surface choisie.

Ne négligez pas les aménagements intérieurs dont vous avez besoin et leurs fonctionnalités. Une cuisine pour accueillir les employés pendant la pause lunch n'aura pas les mêmes caractéristiques que celle d'un restaurant.

Enfin, assurez-vous que tout est en bon état et que le local ne présente pas de risques pour votre sécurité : il est plus facile de négocier des réparations ou une remise en état avant la signature du bail.

## **2. Signer le bail sans le lire**

Chaque bail commercial est différent et il n'est pas encadré par la Régie du logement.

À la différence d'un bail traditionnel, le bail commercial se rapproche davantage d'un contrat liant le locateur et vous. Il faut donc garder en tête que tout est négociable, mais aussi que ce qui n'est pas inscrit sur le bail est à votre charge.

La période du bail est déterminée avec le propriétaire. À vous de voir comment vous envisagez le futur.

### **Bail de courte durée : 1 à 2 ans**

Idéal si vous recherchez un local comme lieu de transition et que vous pouvez déménager plus tard sans problème.

### **Bail de longue durée : 5 à 10 ans**

Intéressant financièrement, car avec l'inflation et la hausse du prix de l'immobilier, il se peut qu'un loyer fixé aujourd'hui soit sous le prix du marché dans quelques années. De plus, bâtir une clientèle prend du temps, vous ne voulez donc pas devoir changer de local, lorsque les affaires commencent à bien aller.

À l'issue du bail, le locateur n'est pas tenu de le renouveler, il peut très bien proposer le local à d'autres locataires. Pensez donc à faire ajouter une clause de renouvellement. Négocier le contrat d'un bail commercial demande un vrai savoir-faire. Envisagez de faire appel aux services d'un professionnel de l'immobilier pour vous aider lors de cette étape.

### **5 vérifications à faire avant de signer le bail :**

- 1- Le chauffage est-il performant?
- 2- À combien s'élève la facture d'électricité?
- 3- Où sont les issues de secours et sont-elles facilement accessibles et sans encombrement?
- 4- Quel type de serrure protège le local et est-elle en bon état?
- 5- Y a-t-il eu des actes de vandalisme récemment dans le quartier?

Quant au locataire, il s'engage à payer le loyer et à respecter les conditions de son bail.

### **3. Omettre de considérer les besoins d'assurances**

Vous devrez aussi assurer votre local contre les risques éventuels. Voici quelques éléments à considérer avant de choisir votre local idéal :

- Est-ce que les lieux sont salubres et sécuritaires?
- Les sorties de secours sont-elles dégagées?
- Y a-t-il un système de gicleurs automatiques en cas d'incendie?
- Accueillerez-vous des clients? Si oui, les aménagements sont-ils sécuritaires pour prévenir les risques d'accident dans votre commerce? Ont-ils adaptés pour les personnes à mobilité réduite?
- Quel système de chauffage est utilisé dans le bâtiment? À combien s'élèvent les frais de chauffage annuels?



**Suivez-nous sur Facebook!**

N'oubliez pas de suivre la page Facebook de la Caisse Desjardins de Beauce-Centre pour participer à nos différents concours pendant la saison estivale. Nous sommes fiers

d'encourager les événements et les festivals sur notre territoire.

Aimez [la page](#) et partagez l'information avec vos contacts!

Si vous désirez être retiré(e) de notre liste d'envois, [cliquez ici](#)